

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 mars 2021

---

VISANT À PROTÉGER LES JEUNES MINEURS DES CRIMES SEXUELS - (N° 3939)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 264

présenté par  
Mme Louis

-----

**TITRE**

À la fin du titre, substituer aux mots :

« jeunes mineurs des crimes sexuels »

les mots :

« mineurs des crimes et délits sexuels et de l'inceste ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à donner à la proposition de loi en titre en rapport avec les différentes dispositions adoptées par l'Assemblée nationale.